

Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale de Meurthe et Moselle,

Monsieur le Directeur Académique ,

Nous avons appris par voie de presse samedi 19 janvier, la « mise entre parenthèses » du collège Jean Lamour pendant trois ans. Nous regrettons que vous n'ayez pas évoqué cette éventualité lors du CDEN de décembre 2012. Nous ne doutons pas en effet que cette décision a été soigneusement préparée par vos services, et n'est aucunement improvisée au vu de circonstances nouvelles.

Vous n'instaurerez pas de dialogue entre vous et les « partenaires sociaux » : pour le moins, un CTSD extraordinaire aurait pu être convoqué pour évoquer cette nouvelle situation.

Vous allez donc réaffecter les élèves du collège Jean Lamour sur les collèges du secteur. Lesquels ? Nous avons appris, d'abord par d'autres sources que vos services, puis par les documents préparatoires au GT du 29 janvier, reçus le 23 janvier, que des moyens sont alloués au collège Alfred Mézières à la prochaine rentrée, pour accueillir une division supplémentaire par niveau.

Nous vous posons les questions suivantes :

- Quelles sont les conséquences de votre décision pour les élèves actuels du collège Jean Lamour ?
- Pouvez-vous garantir que les effectifs de classe dans les collèges accueillants ne seront pas alourdis ?
- Quelle va être la situation administrative des personnels actuels du collège Jean Lamour ?
- Pouvez-vous garantir pour la période de transition, à la totalité des personnels, une affectation sur un seul établissement, par exemple sur celui accueillant les élèves ?
- Pouvez-vous garantir à la totalité des personnels de retrouver leur poste au collège Jean Lamour en 2016-2017 ?
- Avez-vous la certitude que les élèves qui ont quitté Jean Lamour pendant trois ans y retourneront (les 6èmes actuels, voire les frères et sœurs plus jeunes des familles concernées si on autorise les fratries à poursuivre dans le même collège) ?

Ces questions s'inscrivent aussi dans la déclinaison du plan collège, initié par le Conseil Général. Votre objectif est de réduire le nombre de collèges dans le département, en fermant les « petits » collèges. Le Conseil général, lui, s'abrite derrière votre analyse sur la taille « minimale » des collèges, pour une efficacité pédagogique renforcée.

Y a t-il alors accord entre vous et le conseil général sur le devenir du collège Jean Lamour ?

Nous dénonçons un dialogue social qui se résume de fait à des présentations « locales », sans vue globale, de décisions déjà prises par ailleurs. Les CDEN et CTSD ne jouent plus leur rôle de débat et se réduisent à des « points infos », les décisions même actées étant toujours évolutives, pour être prétendument au plus près du terrain, mais en réalité pour être à la recherche de toute économie supplémentaire à faire ...

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à notre courrier et vous prions de croire, Monsieur le Directeur Académique, à notre entier dévouement au service public de l'Éducation Nationale et à ses élèves.